L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 AOUT 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

Nouvelle-Orléans : MERCREDI MATIN, 20 AOUT 1845.

CANDIDATS WHIGS :
POUR GOUVERNEUR.
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR.
EDWARD SPARROW.

Troupes pour le Texas. Les deux compagnies de ligne F et G, du 7me régiment d'infanterie, sont arrivées hier de Baton-Rouge. Elles ont été embarquées de suite sur l'Alabama, qui part pour la baie d'Aransas.

ELECTIONS.

KENTUCKY.—Dans le district de Louisville, Thompson, whig, est élu par une faible majorité ; dans celui de Bourbon, Davis, whig, l'emporte d'environ 600 voix sur Tom Marshall. Dans le sixième district, McKee, whig, est probablement élu. Dans le dixième la lutte est vive ; l'*American* de Baltimore prétend que Gunes, whig, a l'avantage, tandis que le *Sun* le donne à Tibbats, locofoco. Dans le neuvième district French, locofoco, est probablement ré-élu.

INDIANA.—Le second et le troisième district ont élu les candidats locofocos ; le quatrième est celui de Vigo : les candidats whigs. Dans le premier la lutte a été vive, et le résultat est encore indécis. La législature appartiendra sans doute aux locofocos.

CAROLINE DU NORD.—Rien de positif encore de cet Etat ; il n'y a que des *on-dit* et nous attendrons des nouvelles décisives pour indiquer le résultat.

ALABAMA.—La majorité de Martin est de 3,952 voix ; et trois comtés dont on attend les retours la porteront sans doute à 4.000. Ce résultat consterne les Old-Hunkers de l'Alabama, qui le regarde comme un espèce de triomphe whig.

IOWA.—A. C. Dodge, candidat locofoco pour la délégation, l'emporte dans quelques comtés, tandis que son concurrent, Love, a l'avantage dans beaucoup d'autres. Le vote pour la Constitution n'est pas encore décisif.

MARINE—Le navire des Etats-Unis Cyane, capitaine Wm. M. Erwine, qui se rend dans l'Océan Pacifique et doit toucher à Rio-Janeiro, est parti le 9 de Norfolk ; il a été remorqué jusqu'à Hampton Roads par le steamer des E. U. Engineer.

NEW YORK.—Le shérif du comté de Delaware, Steel, blessé par les anti-rentiers, est mort par suite de ses blessures.

VIRGINIE.—Un individu nommé Thomas Werley, résident à Rocketts, a été tué d'un coup de fusil par son beau-frère John Shonberger. On ignore le motif de ce meurtre.

GEORGIE.—Dernièrement, à Savannah, un Irlandais creusait un cellier, quand, en donnant un coup de pioche, il découvrit quatre-vingt-seize doublons. Il trouva alors qu'il avait assez travaillé et que sa journée était convenablement payée.

MORT D'ARTOT.—Les journaux de France nous apportent une nouvelle qui causera parmi nous une triste sensation. Joseph Artot, le violoniste de tant d'âme et de talent, qui nous émouvait il y a quelques mois à peine, est mort dernièrement à Ville d'Avray, à l'âge de trente ans, d'une phthysie pulmonaire. Depuis longtemps déjà on pouvait remarquer les symptômes du mal ; ils étaient visibles même durant son séjour parmi nous, mais on ne s'attendait certes pas à ce que ce jeune artiste y succombât si rapidement. Sa perte sera vivement sentie par ses admirateurs.

INDES OCCIDENTALES.—Par un arrivage à Savannah, nous avons des dates de Kingston, (Jamaïque), jusqu'au 24 juillet. Hérard, l'ex-président d'Haïti, était arrivé à Port Royal. Il a l'intention de se fixer à la Jamaïque.

La Guadeloupe a perdu son gouverneur. Le contre-amiral Gourbeyre est mort le 7 juillet. Cette perte est vivement sentie dans l'île.

EUROPE.

ARRIVÉE DU GREAT BRITAIN.

Le Leviathan des mers, le Mastodonte de l'Océan, a montré une ponctualité toute royale : il est parti, ainsi qu'il l'avait annoncé, le 26 juillet de Liverpool. Son voyage à travers l'Atlantique n'a pas été des plus rapides, si l'on songe aux traversées des steamers de Boston : mais enfin c'est quelque chose pour une première traversée de n'avoir pas dépassé la quinzaine. L'arrivée de ce monstrueux navire a été un véritable événement à New York, aussitôt que son apparition eut été signalée par le télégraphe, la foule se porta précipitamment sur tous les points d'où on pouvait le voir faire son entrée dans le port. Il était tout pavoisé de drapeaux et de pavillons ; il s'avança noblement sous les yeux de la multitude qui l'admirait et le saluait de ses acclamations. C'était presque un triomphe.

Le fait est que c'est là un grand triomphe de l'industrie navale : le problème qui pouvait paraître plus que douteux, est heureusement résolu. Les gigantesques dimensions de cette ville flottante ne l'empêchent point d'obéir à la manœuvre, et la puissance du nouveau système de propulsion est constaté de la façon la plus éclatante. L'hélice a fonctionné parfaitement pendant tout le cours du voyage ; et elle a donné constamment une vitesse moyenne de douze à treize milles à l'heure. Assurément ce serait trop exiger de demander plus à une aussi monstrueuse construction.

ANGLETERRE.

Les nouvelles commerciales sont bonnes en somme, ainsi qu'on le verra sous la rubrique spéciale ; quant aux nouvelles politiques, elles sont nulles ou à peu près.

—Le bill qui tend à abolir les incapacités dont sont frappés les juifs et qui leur ferme l'accès des fonctions municipales, a été lu pour la première fois le 17, à la Chambre des Communes, sur la motion de Sir Robert Peel. Ce bill avait été préalablement adopté par la Chambre des Pairs.

—On pensait que le Parlement serait prorogé dans la première quinzaine d'août : il était impossible qu'on eût, avant cette époque, expédié les affaires publiques.

—Lord Grey, le successeur de M. Fox, et premier ministre dans l'administration qui fit passer le célèbre bill de la réforme parlementaire, est mort le 17 juillet, à l'âge de 82 ans.

—Le Roi de Hollande est arrivé le 24 en Angleterre : il a débarqué à Woolwich ; il a été reçu avec les cérémonies ordinaires ; il est parti le lendemain pour se rendre à l'île de Whight, où se trouvait la Reine.

IRLANDE.

La situation de l'Irlande est des plus déplorables. La pauvreté y règne plus que jamais, et toute l'énergie de M. O'Connell est impuissante à y maintenir la tranquillité.

Des troubles sérieux ont éclaté sur certains points. Le lord-lieutenant d'Irlande a déclaré le comté de Cavan en état de siége. Des troupes sont allées stationner dans ce canton.

FRANCE.

Evénements des grottes de Dahra.

On lit dans le *Moniteur Algérien* :

"Dans la presse, à la tribune et dans le monde, on a souvent reproché à l'armée d'Afrique les razia, l'incendie des moissons et des villages, et la destruction des arbres. Un événement cruel mais inévitable, celui des grottes des Ouled-Rhia, dans le Dahra, paraît avoir réveillé la sensibilité publique. Il est donc opportun d'examiner la valeur de ces reproches et de justifier enfin l'armée d'Afrique des accusations peu réfléchies qui ont été si souvent dirigées contre ses actes. Nous espérons démontrer qu'au lieu du blâme, c'est l'éloge qu'il faudrait lui donner. Car si dans certains cas elle fait violence aux sentimens d'humanité qui l'animent à un aussi haut degré que tout autre partie de la nation, c'est par dévouement patriotique.

"Nous commencerons par examiner à son véritable point de vue le terrible siége des grottes des Ouled-Rhia. Pour que le public puisse apprécier cet événement funeste, il faut qu'il sache combien il était important pour la politique et pour l'humanité de détruire la confiance que les populations du Dahra et de beaucoup d'autres lieux avaient dans les grottes.

"Toutes les tribus qui en possèdent s'y croyaient inexpugnables, et, dans cette opinion, elles se sont, de tout temps, montrées fort récalcitrantes. Sous les Turcs, elles refusaient l'impôt fort souvent, et quand la cavalerie du gouverneur se présentait, la tribu se retirait dans les cavernes, où l'on ne savait pas la forcer. Abd-el-Kader lui-même l'a éprouvé, à l'égard des Sbéa, qui se sont mis deux fois en révolte contre lui, il a pu les réduire au moyen de sa grande influence morale, qui lui a permis de les faire bloquer et séquestrer par les tribus environnantes. Un pareil moyen serait inefficace entre nos mains ; on ne sert pas les chrétiens comme on servait Abd-el-Kader.

"Le gouverneur général, après avoir soumis et en très-grande partie désarmé l'Ouarensenis, se rendit à Orléansville, afin d'aviser aux moyens d'obtenir les mêmes résultats dans tout le Dahra, déjà fortement ébranlé par le général Bourjoly et le colonel Saint-Arnaud. Trois colonnes furent formées et confiées aux colonels Ladmirault, Saint-Arnaud et Pélissier.

Le colonel Ladmirault devait agir isolément dans l'est de Ténès, les deux autres devaient opérer de concert dans le bas Dahra. M. de St. Arnaud partait de Ténès, et devait parcourir la chaîne montagneuse qui règne tout le long de la mer. M. le colonel Pélissier devait descendre le Chélif jusqu'à Ouarizen, [illegible] chez les Beni-Zentès, [illegible] l'ouest la chaîne de montagnes que M. de St. Arnaud [illegible] par l'est. Le colonel Pélissier [illegible]

Pélissier. Les guerriers bellis se retirèrent dans leurs grottes célèbres, où d'avance ils avaient envoyé leurs femmes, leurs enfans, leurs troupeaux et leur mobilier. Le colonel Pélissier en fit l'investissement ; cette opération lui coûta quelques hommes tués et blessés.

"Quand l'investissement fut complet, il tenta de parlementer au moyen des Arabes qui étaient dans son camp ; on fit feu sur les parlementaires, et l'un d'eux fut tué. Cependant, à force de prévoyance, on parvint à ouvrir des pourparlers ; ils durèrent toute la journée sans aboutir à rien. Les Ouled-Rhia répondaient toujours : Que le camp français se retire, nous sortirons et nous nous soumettrons. Ce fut en vain qu'on leur fit, à plusieurs reprises, la promesse de respecter les personnes et les propriétés, de n'en considérer aucun comme prisonnier de guerre, et de se borner au désarmement.

De temps à autre, on les prévenait que le combustible était ramassé et qu'on allait les chauffer si l'on n'en finissait pas. De délai en délai, la nuit arriva.

Fallait-il que le colonel Pélissier se retirât devant cette obstination, et abandonnât la partie ? Mais les soldats et les chefs l'en auraient vivement blâmé. Les conséquences politiques de ses déterminations eussent été funestes, car la confiance dans les grottes aurait beaucoup grandi. Aurait-il dû attaquer de vive force ? Cela était à peu près impossible, et, dans tous les cas, il fallait perdre beaucoup de monde dans cette guerre souterraine, qui n'eût pas été beaucoup plus satisfaisante pour l'humanité. Se résigner à un simple blocus, qui pouvait durer quinze jours, c'était perdre un temps précieux pour la soumission du Dahra, et refuser son concours à M. le colonel de St. Arnaud.

"Après avoir pesé ces divers partis, il se décida à employer le moyen qui lui avait été recommandé par le gouverneur général, pour les cas d'extrême urgence.

"De nombreuses fascines furent jetées d'en haut à l'entrée des grottes, le feu y fut lancé de même manière. A une heure du matin, le colonel Pélissier, mû par une vive pitié, le fit cesser. Il était trop tard, la catastrophe était arrivée.

"Ce cruel événement, qui nous afflige tous, surprend notre jugement par sa nouveauté dans les fastes de la guerre, mais au fond il n'est pas plus barbare que plusieurs autres choses qui se pratiquent en Europe et contre lesquelles l'opinion ne se récrie pas, parce qu'il est convenu que ce sont des maux indispensables.

"La guerre, la politique et même l'humanité veulent que l'on emploie tous les moyens (nous en exceptons l'empoisonnement, l'assassinat des chefs, les perfidies, et nous ne parlons que des moyens de force ouverte), quelqu'énergiques qu'ils soient, pour arriver le plus promptement possible au but.

"C'est servir aussi les intérêts de la philantropie, car les guerres prolongées par l'emploi de moyens peu vigoureux sont celles qui ruinent les nations et multiplient les victimes.

"Ces principes incontestables étant posés, nous demandons si le siége des grottes est plus cruel que le bombardement et la famine dont nous accablons la population entière des villes de guerre en Europe.

"Et, en mer, ne canonne-t-on pas un vaisseau à le faire couler ou sauter, jusqu'à ce qu'il ait amené son pavillon ?

"Toutes ces choses-là sont identiques ; c'est la guerre avec ses conséquences forcées. Si les philantropes ne veulent pas les voir, qu'ils aient le talent de donner aux peuples et aux gouvernemens des sentimens de paix éternelle.

"On redoute, pour l'avenir, la haine profonde dont la catastrophe des Ouled-Rhia aura rempli tous les cœurs. Oui, sans doute, il y aura de la haine contre nous dans le cœur des Arabes : elle a toujours existé, et existera long-temps. Cet événement ne peut guère y ajouter, mais il inspirera une terreur salutaire qui ne sera pas moins favorable au vaincu qu'au vainqueur. Les populations, reconnaissant qu'elles sont obligées de subir le joug, qu'elles n'ont plus aucune retraite assurée, se résigneront, et se livreront paisiblement à l'agriculture, au commerce, qui auront bientôt réparé les maux de la guerre. Si au contraire, elles n'avaient éprouvé qu'une répression bénigne, conforme aux idées peu judicieuses des philantropes, elles seraient souvent tentées de faire des efforts pour reprendre leur indépendance, et de ces insurrections multipliées, naîtrait pour elles un état de choses désastreux et prolongé, qui rendrait leur situation beaucoup plus cruelle qu'elle ne l'est actuellement, par suite du coup de foudre qui les a frappées. Il leur a causé de graves dommages, mais ce n'est que momentané.

"Les intérêts de l'armée victorieuse et de la France tout entière ont aussi leurs droits. Si, par notre bénignité, nous laissons se perpétuer l'esprit de révolte, nous aurons souvent à réprimer, et dans ces répressions incessantes, nous userons beaucoup plus de soldats, nous dépenserons beaucoup plus d'argent que si, au début, nous avions agi énergiquement. Serait-ce là bien entendre les intérêts de l'humanité et de la philantropie ?

"Les répressions énergiques produisent les mêmes effets chez tous les peuples, dans la guerre ordinaire, dans la guerre civile, dans les émeutes. Il vaut mieux pour la politique et pour l'humanité frapper fort une fois que de frapper souvent.

"Cent exemples nous ont prouvé que les soumissions n'étaient bonnes et durables que lorsque les tribus avaient immensément souffert des maux de la guerre. Presque toutes celles qui n'avaient pas senti le poids de nos armes se sont révoltées à la première occasion. C'est justement le cas des populations des deux rives du Chéliff central. Dans l'hiver de 1842 à 43, nous soumîmes cette contrée avec une extrême facilité. Deux ou trois petits combats en firent les frais. Les populations n'éprouvèrent aucun dommage ; la plus sévère discipline fut observée parmi les troupes ; nous payâmes religieusement ce dont nous avions besoin. Les populations vantaient très haut notre justice et notre modération.

"Forcés de nous retirer, parce que nous n'étions pas en mesure d'occuper le pays au milieu de l'hiver, Abdel-Kader revint ; les populations, si reconnaissantes en apparence de la manière dont nous les avions traitées, se jetèrent toutes dans ses bras. Il fit couper la tête à une trentaine de chefs compromis, afin de rendre les tribus moins faciles à céder à nos exigences. Abdel-Kader n'est pas philantrope, mais il est grand politique.

"Au printems de 1843, nous rentrâmes dans ce pays pour y fonder Tenez et Orléansville. Nous le soumîmes moins facilement que la première fois. Cependant, deux ou trois combats nous le livrèrent de nouveau. Il était bien légitime alors de peser sévèrement sur lui pour le punir de son manque de foi. Nous n'en fîmes rien cependant. Nous nous bornâmes à de légères contributions de guerre, qui ne s'élevèrent qu'à environ 60,000 francs, pour une des plus riches contrées de l'Algérie. On vient de voir si cette seconde preuve de modération et d'humanité nous a été bien profitable. Les rigueurs que nos troupes viennent d'exercer seront mille fois plus efficaces. Les razias, l'événement des grottes, le désarmement, nous garantiront, sur ce point, une domination facile et une assez longue suite de tranquillité. Les faits qui ont suivi cette insurrection auront aussi de l'influence sur des parties du pays qui n'ont pas été atteintes.

"Quant au reproche qui s'adresse aux razias, à la destruction des arbres et des moissons, à l'enlèvement des troupeaux et des populations, nous répondrons par ce que nous avons déjà dit dans d'autres occasions :

"Que l'on fasse naître en Afrique des intérêts concentrés et immobiles, comme on les trouve dans les grandes villes de l'Europe, et l'on peut être convaincu que nous n'irions pas nous exténuer à poursuivre des troupeaux et des populations à travers les ravins, les montagnes, les plaines et le désert. Il serait bien plus brillant de faire des entrées triomphales dans de grandes cités, et la guerre marcherait cent fois plus vite. Il suffirait de gagner deux ou trois batailles qui nous ouvriraient la route de ce centre de population et d'intérêts. Mais comme dans toute guerre il faut pour la finir atteindre les intérêts, force est de nous en prendre à ceux qui existent dans le pays où nous opérons. C'est beaucoup plus difficile, beaucoup plus pénible qu'en Europe, et c'est là, on ne saurait trop le redire pour qu'on le comprenne bien, ce qui exige une grosse armée, non pas pour gagner des batailles, mais afin de pouvoir se subdiviser beaucoup sans trop s'affaiblir, pour saisir des intérêts fugitifs, éparpillés sur toute la surface du sol.

"C'est pour n'avoir pas su atteindre les intérêts que les Russes guerroient depuis quarante-six ans dans le Caucase. Nous voudrions bien que l'on nous dise ce que l'humanité a gagné dans la prolongation de cette guerre.

"Qu'on se persuade donc enfin que l'armée, appelée par la loi sous le joug salutaire de la discipline, n'a pas répudié pour cela tout sentiment d'humanité et de pitié. Elle aussi fait de la philantropie sans s'en vanter, et si certaines personnes en France ne la reconnaissent pas, les Arabes savent très bien le proclamer. Mais elle ne se livre aux sentimens humains, aussi vifs chez elle que chez toute autre partie de la nation, qu'après la victoire et le succès politique. Elle pense que les sentimens d'humanité doivent d'abord s'exercer envers la patrie, dont on ne doit pas sacrifier indéfiniment les enfans et les finances par une philantropie intempestive. Elle frappe fort, et puis elle tâche de guérir, ou du moins d'adoucir les maux qu'elle a faits. C'est ainsi qu'elle comprend ses devoirs envers le pays et envers les vaincus."

Revenant sur l'affaire de Dahra à la chambre des pairs, le maréchal Soult s'exprime ainsi :

On a fait allusion à des observations que j'ai présentées l'autre jour relativement à ce qui s'est passé dans le Dahra. J'ai dit, en effet, l'autre jour que je désapprouvais les faits en question, voir même que je les déplorais ; mais ces expressions ne s'appliquaient qu'au fait en lui-même ; toutes les fois qu'un malheur de ce genre arrive, quelles qu'en soient les causes, on ne peut que le déplorer.

Mais aujourd'hui, je serai plus explicite que l'autre jour sur cette affaire. Un des plus honorables officiers de notre armée, le colonel Pélissier, dont je ferai constamment l'éloge, s'est trouvé dans une situation fort embarrassante, fort pénible en cette occasion ; il avait à soumettre des révoltés qui quelques jours auparavant avaient tenté d'assassiner nos soldats. Cette population a été traquée par lui dans une caverne, c'est incontestable, mais je prie la chambre de remarquer que c'était la troisième ou quatrième fois qu'elle avait donné lieu à une scène de ce genre.

Une première fois en 1836, M. le maréchal Bugeaud ayant envoyé un détachement pour les soumettre, ils se réfugièrent au même endroit dans la même grotte. M. le maréchal Bugeaud leur envoya des parlementaires pour leur porter des paroles de paix : il ne reçut aucune réponse, et, lorsque le lendemain un détachement fut chargé d'aller savoir des nouvelles des envoyés, on les trouva tout mutilés à l'entrée de la grotte.

L'année dernière, M. le général Cavaignac ayant fait une expédition analogue, contre la même tribu, nos soldats éprouvèrent les mêmes désagréments. (Vive hilarité.) Eh bien ! messieurs, après de pareils antécédens, je crois être aussi humain qu'un autre, [illegible] à la place de M. Pélissier, j'aurais [illegible]

devait être fort difficile de les contenir, et on assure aussi que leur colère et leur animosité avaient une cause bien légitime.

Nous avons un grand défaut, nous autres Français, c'est de toujours exagérer, c'est de ne pas nous rendre un compte exact des circonstances qui ont pu amener tel ou tel fait malheureux. Pour le fait en question, il serait affreux s'il avait eu lieu en Europe ; mais ayant lieu en Afrique, il a un caractère bien différent.

Il s'explique par le genre de guerre que nous sommes obligés de pratiquer dans ce pays-là. Ce que nos soldats font subir aux Arabes, ils l'ont toujours éprouvé de leur part. Ce ne sont jamais que des représailles que notre armée exerce. Et qui pourrait lui en faire un crime ? Voudrait-on, par hasard, que nos soldats eussent assez d'abnégation pour ne pas rendre les offenses qu'ils ont reçues ; ce serait exiger l'impossible.

Je crois donc, messieurs, qu'il vaudrait mieux s'abstenir à la tribune de ces réflexions, qui peuvent émaner des meilleures intentions, mais qui sont de nature à produire un fort mauvais effet sur notre armée d'Afrique. Elle a donné trop de preuves de courage depuis quinze ans, et obtenu de trop bons résultats depuis surtout le gouvernement de M. le maréchal Bugeaud, pour que, lorsqu'il est question d'elle ici, ce ne soit pas pour la blâmer, mais pour lui donner des éloges. Voilà pour ce point ce que j'avais à dire.

Quant aux infractions aux règlemens disciplinaires qu'a signalées M. de Boissy, on peut être tranquille ; s'il y a lieu, elles seront sévèrement réprimées.

—Les journaux anglais, fidèles au rôle des animaux de la fable, se sont indignés, et ont crié haro sur la déplorable catastrophe du Dahra. Pour faire rentrer dans la gorge de l'Angleterre les reproches qu'elle dirige contre nos troupes, il suffisait d'ouvrir son histoire, et voici ce qu'y trouvent ce matin le National et le Constitutionnel.

La citation du premier est un extrait des mémoires du général Ludlow, qui commandait les troupes anglaises en Irlande ; la voici dans toute sa naïveté :

"De là, dit le commandant en chef des soldats anglais, j'allai visiter Dundalk, et en m'en retournant je rencontrai un parti des ennemis qui s'était retiré dans un rocher creux ; il fut découvert par un des nôtres, qui vit cinq ou six des ennemis devant un passage étroit qui était à l'entrée de la caverne. Le rocher était si épais que nous crûmes qu'il était impossible de le miner et de le faire tomber sur eux : c'est pourquoi nous essayâmes si nous pourrions les réduire par la fumée. Après qu'une partie des nôtres eurent passé la plupart du jour à tâcher de les étouffer par la fumée du feu qu'ils faisaient à l'entrée de la caverne, ils retirèrent le feu, et le lendemain au matin, croyant que les Irlandais n'étaient plus capables de se défendre, quelques-uns se traînèrent dans le roc avec une chandelle.

"Un des ennemis, qui était au milieu de l'entrée, tira un coup de pistolet et blessa le premier de nos gens à la tête. Par là nous connûmes que la fumée n'avait pas fait l'effet que nous en avions attendu. Ne sachant point d'autre moyen pour les réduire, je fis faire la même chose ; mais après avoir bien visité le rocher, il se trouva que la fumée qui y entrait sortait par d'autres fentes que je fis bien boucher, et fumer tout de nouveau. Environ une heure et demie après, on entendit un qui gémissait bien fort ; mais peu à peu on ne l'entendit presque plus, ce qui nous fit croire que l'affaire était faite.

"Cependant on continua le feu jusqu'à minuit que nous l'ôtâmes, afin que le lendemain au matin la place fût assez froide pour que nous pussions y entrer. De nos gens entrèrent cuirassés devant, derrière et à la tête, pour prévenir le même accident qui était arrivé à celui qui avait été tué, mais ils ne furent pas avancés environ six verges qu'ils trouvèrent l'homme qu'on avait entendu gémir. C'était le même qui avait tiré le coup de pistolet, et qui, ayant résolu de ne pas quitter son poste, avait été étouffé par la fumée dès que les fentes du rocher avaient été bouchées. Nos soldats lui attachèrent une corde au cou et le traînèrent dehors. Le passage étant ainsi ouvert, les nôtres entrèrent, en passèrent quinze au fil de l'épée, et en amenèrent quatre ou cinq en vie avec le prêtre Romain, un crucifix, un calice et autres meubles de cette espèce."

Le récit du Constitutionnel se rattache à des faits plus récents, et il révèle qu'un des mille exemples que les Anglais ont semé dans toutes les parties du monde :

"En 1832 (c'est moins vieux), le chef d'une tribu néo zélandaise, établie dans la partie sud de l'île d'Ikanamawi, nommé Foupé, voulant reconnaître les services que lui avaient rendus quelques Anglais établis à la Baie-des-Iles, vint aider ses nouveaux amis à faire l'achat du jade : c'est une pierre très estimée des habitans de la Nouvelle-Zélande. Foupé fit donc dans la presqu'île de Toauk, des achats très-nombreux de cette pierre, qu'il destinait à ses amis les Anglais. Mais la tribu établie dans la presqu'île, et ennemie de celle dont Foupé était le chef, vit, dans les achats de ce dernier, des préparatifs de guerre. Une conspiration fut ourdie, et Foupé et la plus grande partie de ses compagnons furent massacrés pendant un repas.

Ce fut un ancien esclave affranchi, nommé Toulabou, qui prit le commandement de l'expédition destinée à venger la mort du chef. Il chercha un moyen de s'emparer du chef ennemi. Mais la plus grande difficulté était l'absence des moyens de transport. Le hasard amena un navire marchand anglais. Ce navire venait acheter du phormium tenax. Toulabou proposa au capitaine de lui livrer un chargement complet de phormium, pourvu que le capitaine le transportât lui et ses hommes sur la presqu'île de Banks, et l'aidât à tirer vengeance de la tribu qui l'habitait. Le marché parut avantageux au capitaine, il promit et tint parole. Toulabou fut embarqué sur le navire du capitaine et caché avec ses compagnons dans la cale du bâtiment.

"Le capitaine, arrivé dans la presqu'île de Banks, entre en pourparlers avec la tribu, dont il était connu pour faire le commerce du phormium, mais il refuse de traiter définitivement avant l'arrivée du chef. Celui-ci paraît enfin ; le capitaine le reçoit comme un ancien ami, avec des marques de bienveillance et de considération, mais en même temps fait amarrer la pirogue du chef à l'arrière de son navire. Une fois assuré que le chef ne pourrait échapper, il donne le signal convenu à Toulabou, ce chef et ses compagnons font main-basse sur les malheureux indigènes. La plus grande partie en fut massacrée, mais le chef, sa femme, son fils âgé de quatorze, et ses deux filles, furent faits prisonniers.

"Pendant que le massacre de ses compagnons continuait, le fils du chef, couvert de blessures, s'approche de son père et lui dit : "Tu es vieux toi, et tu mourras bientôt ; mais, moi, je serai emmené en esclavage par notre mortel ennemi ; il m'emploiera aux plus viles services, il fera de moi son kouki (cuisinier) ; l'honneur de notre race sera terni ; il faut y échapper à tout prix !"—Mais comment ? demanda le père en lui montrant ses bras fortement liés. Alors, le fils désigne de l'œil une hache d'abordage gisant à quelques pas sur le pont. Le père fait un signe d'assentiment. Le jeune homme s'approche de la hache en rampant, la saisit, coupe les liens de son père, lui remet la hache et vient poser sa tête sur une pièce de bois. Le père, d'un seul coup, tranche la tête à son fils unique.

"Toulabou fait saisir le meurtrier du chef et le fait pendre à la vergue par un croc en fer qu'il lui enfonce sous le menton. A cette vue, une des filles accourt pour délivrer son père, et parvient à le détacher, lorsqu'au même moment elle est repoussée avec tant de force par un matelot anglais qu'elle roule sur le pont et va se briser la tête sur une caronade. La femme du chef arrache alors un couteau des mains d'un des matelots et se poignarde ; l'autre fille est forcée d'assouvir la brutalité de tous les matelots de l'équipage, qui la livrent ensuite à Toulabou.

"Le malheureux père était spectateur forcé de ces scènes horribles. Toulabou, après l'avoir accablé d'outrages, lui fait couper le tendon d'Achille et le pend par les pieds à une vergue. Toulabou se rend à terre dans les pirogues des victimes et va surprendre les hommes de la tribu qui croyaient voir arriver leurs compagnons, brûle et pille leurs habitations, et revient après cet exploit à bord du navire recevoir les félicitations du capitaine, qui le ramène sur son territoire, et reçoit en récompense son chargement de phormium.

"Une accusation basée sur les récits des matelots, fut lancée contre le capitaine. Un navire, partant pour la Nouvelle Zélande, fut chargé de recueillir des renseignemens auprès des naturels. Ces détails furent complètement prouvés ; le procès fut instruit ; mais beaucoup de temps s'étant écoulé entre le crime et la mise en jugement, tous ces témoins du procès se trouvèrent absens ; par conséquent, le capitaine, faute de preuves suffisantes, a été relâché."

Voici comment la *Réforme* apprécie le manifeste du comité du centre gauche :

"Encore un mensonge, ou, si l'on veut, un autre témoignage d'impuissance que l'opposition dynastique vient de se donner solennellement ! Les acteurs ont changé, mais le rôle est toujours le même. C'est la continuation de cette pauvre scolastique constitutionnelle, dont la presse royaliste a reproduit, il y a quinze jours, une première page.

"Après M. Barrot, M. Thiers. Rien de si naturel et de si juste. Plus d'un lien les rattache l'un à l'autre, ainsi que leurs amis, et ils se rencontrent admirablement aujourd'hui dans la même stérilité, dans la même impuissance de la langue et de l'idée. Deux Espagnols du 16e siècle, deux pauvres Arabes de notre Afrique, ne s'enveloppent pas avec plus de solennité dans leurs haillons.

"Tel est le spectacle que viennent de nous donner tour à tour les deux chefs de l'opposition parlementaire.

"Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser du manifeste caduc de la gauche dynastique. On n'a pas oublié peut-être ces phrases creuses dans leurs longs développemens ; il n'est pas toujours facile de sentir autant le vide sous des formes aussi solennelles. Cette lettre produite avait un caractère vraiment remarquable par son défaut de signification. Le silence le plus diplomatique n'aurait pas réussi à moins dire.

"Gauche dynastique et centre gauche, c'est, au fond, le même parti. Il a beau s'agiter à la tribune ou dans la presse, la France l'a déjà nommé le PARTI DES IMPUISSANS."

—On nous écrit d'Arles, le 16 courant :

"Nous sommes ici dans une très grande anxiété. Une rixe déplorable vient d'éclater entre les ouvriers du chemin de fer.

"La querelle s'est engagée sur le chantier du viaduc du pont de Crau ; les dévorans ont attaqué les loups : les pinces, les compas, les bâtons ont été mis en jeu d'abord, puis on en est venu aux haches et aux pistolets. Il y a eu une dizaine de blessés à l'hôpital. Un ouvrier a une balle dans un bras, un autre a les reins cassés, un troisième la poitrine enfoncée, et puis des têtes fendues, des nez écrasés, des contusions sans nombre, etc. Nous sommes sur pied depuis hier, la troupe [illegible], il a fallu envoyer quérir en toute hâte un escadron de chasseurs, qui arrive à Nîmes. La nuit est inquiétante, mais la journée de demain [illegible]

"Adieu, mon cher ami ; la ville est étrangère à tout ce tumulte, mais elle en très occupée ; il a fallu multiplier les postes, poser des sentinelles dans le voisinage de l'Hôtel-de-Ville pour prévenir les attroupemens et assurer la circulation."

—Le Moniteur publie la loi relative à la démonétisation des espèces de billon.

Seront retirées de la circulation et démonétisées : les pièces de six liards, celles de dix centimes à la lettre N, et les pièces de quinze sous et de trente sous.

Ces pièces cesseront d'avoir cours légal et forcé, et ne seront plus admises dans les caisses de l'état, savoir : celles de six liards et de dix centimes, le 31 décembre 1845 ; celles de quinze sous et de trente sous, le 31 août 1846.

Les pièces d'un demi franc et d'un quart de franc, qui seront frappées à l'avenir, porteront au revers les mots : *cinquante centimes, vingt cinq centimes*, au lieu de ceux-ci : *un demi-franc, un quart de franc*.

—Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 30 juin, porte ce qui suit :

Vu les lettres de M. Coletti, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Grèce, à la date des 15 (27) juillet 6 (18) août 1841 ;

Vu la lettre de M. Piscatory, ministre plénipotentiaire de France en Grèce ;

Considérant les obligations de toutes les nations civilisées, et particulièrement de la France, envers l'antiquité grecque,

Arrêtons ce qui suit :

La bibliothèque nationale, qui se fonde à Athènes, est comprise, à dater de ce jour, dans le nombre des établissemens publics entre lesquels sont distribués les ouvrages publiés sous les auspices de notre département, soit du provenant, soit du fond des souscriptions, soit du dépôt légal.

—Le *Courrier Français* assure que le jeune prince, Napoléon Bonaparte, qui a obtenu la permission de visiter la France, malgré la loi qui l'en exile, a essuyé un refus formel, lorsqu'il a demandé l'autorisation d'aller passer quelques instans auprès du prisonnier de Ham.

—Nous pouvons garantir l'exactitude de l'entretien qui suit. Cet entretien eut lieu en 1841 :

M. Gascogne, ce réclamant qui va retourner à Buenos-Ayres, a été reçu plusieurs fois par M. Guizot pendant les vingt-un mois qu'il est resté à Paris.

La seconde fois qu'il eut l'honneur d'être admis auprès de M. le ministre des affaires étrangères, celui-ci lui dit avec un air plein de bonté et d'intérêt : "Je m'en rapporte à vous, monsieur Gascogne, mettez-vous à ma place ; que feriez-vous ? Pouvons-nous faire la guerre à Rosas pour chaque réclamation ? Je ne viens demander la guerre ni pour moi ni pour aucun de nos compatriotes spoliés, répondit M. Gascogne ; mais puisque Votre Excellence demande mon avis, voici ce que je ferais si j'étais à sa place. Je nommerais de suite une commission chargée d'examiner avec le plus grand soin les dossiers de tous les réclamans, sans en excepter un seul. Pour tous ceux dont les pièces seraient reconnues régulières, incontestables, je signifierais à Rosas que je lui accorde quarante-huit heures pour régler l'indemnité. Je le connais depuis longtemps, et je réponds qu'il s'empresserait de le faire, parce qu'il ne s'exposerait pas à une guerre avec ceux qui sauraient lui tenir un pareil langage." Le ministre fronça le sourcil et garda le silence.

[*Constitutionnel.*]

—L'administration des contributions indirectes a publié hier, dans le Moniteur, le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne de 1844-1845, présentant la situation des fabriques à la fin du mois de juin 1845, et les droits perçus pendant l'année 1845.

Il résulte de ce tableau que le nombre des fabriques en activité présente, sur l'époque correspondante de 1844, une diminution de 31, et celui des fabriques en non activité, mais ayant des sucres en charge, une diminution de 24.

Les quantités de sucres fabriquées ont augmenté de 7 millions 485,747 kilogrammes, et la mise en consommation de 2 millions 481,763 kilogrammes.

Les droits payés en 1845, comparés à ceux des mois correspondans de 1844, offrent une augmentation de 1 million 175,268 fr.

—On lit dans le *Commerce* :

—Une fièvre typhoïde s'étant montrée au collège d'Orléans, MM. Orfila et Chomel ont été envoyés pour examiner la nature de cette affection, et en prévenir les suites. MM. Orfila et Chomel ont adressé un rapport que publie le Moniteur, et dont voici la conclusion :

"D'après ces considérations, nous sommes conduits à conclure que la maladie qui vient de se montrer au collège d'Orléans, comme beaucoup d'épidémies analogues qui se montrent à des intervalles plus ou moins longs, partout où un nombre considérable d'individus sont réunis dans un même lieu et soumis à des influences communes, *est due à des causes que nous ne pouvons pas saisir*........"

Hené, benè respondere ! s'écriait Molière, si Dieu le renvoyait à ce monde, où il trouverait tant de sujets de plaisantes comédies.

—L'Echo du Nord publie aujourd'hui de tristes détails sur l'incendie qui vient de dévorer, à Roubaix, l'immense et colossale filature de coton de MM. Messe, Bossut & Co. A l'annonce de cet affreux sinistre, tous les pompiers de Roubaix sont accourus en toute hâte ; tous leurs efforts ont d'abord tendu vers un seul but : sauver les quarante ou cinquante ouvriers qui, dans les divers étages de la filature, ne pouvaient s'échapper par l'unique escalier déjà entouré de flammes de tout côté. On y est heureusement parvenu sans accident grave, en employant des sacs de sauvetage et des cordes.

Le feu, qui paraît avoir pris par des magasins situés non loin et au-dessous de l'emplacement qu'occupent les générateurs, s'est communiqué avec une telle rapidité aux étages supérieurs, que malgré la promptitude des secours, et le jeu de treize à quatorze pompes qui sont arrivées sur les lieux, il a été impossible de l'arrêter.

On n'a eu heureusement la perte d'aucune personne à déplorer, et, parmi les quinze ou vingt qui ont été blessés, il en est peu qui le soient dangereusement.

Ce vaste établissement était assuré par diverses compagnies pour la somme de 874,000 fr. ; mais la perte réelle est évaluée à plus de 1,000,000 fr. Dans cet atelier, 18,000 broches marchaient presque jour et nuit, et la corderie seule, qui fonctionnait avec 80 cardes, est évaluée à plus de 240,000 fr. Malheureusement, sauvée par l'intrépidité des pompiers pendant l'incendie, elle a été en partie anéantie le lendemain par la chute des murailles.

—On a reçu ce matin, à Paris, par la voie de Marseille, la triste nouvelle de la destruction des deux tiers de la ville de Smyrne, par l'incendie.

Le feu s'est déclaré le 3 juillet, à six heures et demie du soir, dans une auberge, et s'est étendu avec une violence extrême dans le quartier franc et le quartier Arméniens, qu'il a détruit presque complètement. Dans neuf cent maisons arméniennes, il n'en est resté que trente-et-un debout. Le feu, ayant trouvé dans les tavernes et les magasins des alimens de combustion, a envahi sur deux points le quartier franc et y a exercé des ravages effrayans. Trente grandes maisons de ce quartier, l'hôpital Saint-Antoine, le vaste établissement de la Charité et les neuf dixièmes des maisons des Grecs catholiques ont été consumés. Le feu a duré sans interruption pendant dix-sept heures, activé par un vent violent qui propageait l'incendie.

Au total, quatre mille maisons sont détruites, et on évalue à plus de 200 millions la perte, car les caravansérails entiers avec leurs magasins ont été brûlés sans qu'il ait été possible de rien sauver des marchandises qu'ils contenaient. Des milliers de personnes se trouvent sans asile et sans pain, errant dans les rues, au milieu des décombres. Cette malheureuse ville commençait à peine à se remettre des désastres de l'incendie de 1841.

Aussitôt que le feu s'est déclaré, les équipages du brick français le *Volage* et de la corvette autrichienne *Adria* se sont portés sur le théâtre de l'incendie. Le commodore anglais, qui se trouvait à Ourlac, apercevant les flammes, s'est rendu aussitôt à Smyrne, où il est arrivé assez à temps pour prêter son assistance aux habitans de cette ville.

ALGERIE.

Une correspondance d'Alger, du 10 juillet, donne les nouvelles suivantes :

"M. Caillier, lieutenant-colonel d'état-major, aide-de-camp du maréchal ministre de la guerre, est arrivé par le dernier vapeur de France. Cet officier supérieur vient remplir, dit-on, auprès du maréchal gouverneur, une mission délicate.

"Je crois pouvoir vous donner pour certain que, si l'expédition projetée de la Kabylie n'a pas lieu l'automne prochain, M. Bugeaud quittera son gouvernement. Le maréchal Soult est en complet désaccord avec le maréchal duc d'Isly, sur l'utilité de cette expédition. D'après les nouvelles qui nous arrivent de Dellys, il paraît que la colonne du général Gentil est insuffisante pour contenir les Kabyles qui ont déjà saccagé plusieurs tribus. Les affaires prennent une tournure assez grave de ce côté.

"Ainsi, voilà la guerre au centre, car l'insurrection n'est pas complètement éteinte dans le cercle d'Orléansville, à l'Est et à l'Ouest. Malheureusement les fortes chaleurs nous mettent momentanément dans l'impossibilité de prendre une offensive vigoureuse. On ne pourra rien entreprendre de sérieux jusqu'au mois de septembre.

"Le courrier de l'Ouest nous apprend que M. le général Delarue, de retour de Tanger, se trouvait à Oran le 5 au soir, où il attendait la réponse aux dépêches qu'il venait d'envoyer en France par la corvette à vapeur *Titan*, et le résultat de la mission dont il a chargé M. Léon Roche, parti pour Paris.

"On croit que le général diplomate retournera à Tanger."

—On lit dans la *Presse* :

TUNIS.—La nouvelle d'un débarquement de troupes turques, destinées à agir contre la régence de Tunis, que nous avons donnée samedi d'après le Courrier de Marseille, se trouve aujourd'hui pleinement confirmée. Voici ce que nous apprennent deux correspondances du *Sémaphore*, l'une de Toulon, l'autre de Tunis :

On nous écrit de Toulon, le 14 juillet 1845 :

"La corvette à vapeur le *Pluton*, commandée par M. Bouët, capitaine de corvette, a jeté l'ancre aujourd'hui sur notre rade. Ce bâtiment, parti du Pyrée (Grèce) le 30 juin a relâché à Malte le 3 juillet, et en est reparti le 6 ; à Tunis, le 7, reparti le 10.

"Le *Pluton* a apporté des nouvelles pour le gouvernement.

"Le vaisseau le *Neptune*, qui s'est détaché tout récemment de l'escadre d'évolution, était déjà mouillé devant la Goulette à la date du 10.

"Ainsi que le faisait pressentir l'envoi de plusieurs de nos bâtimens à Tunis, la Turquie, poussée sans doute par l'Angleterre, menace de nouveau le bey de cette régence : et, cette fois, il nous sera peut-être difficile de le défendre aussi efficacement que par le passé, car il s'agit d'une attaque par terre, et non de la prochaine apparition d'une escadre turque, que la France est toujours à même de [illegible]

"Voici ce que l'on a appris d'une manière positive : Dans les premiers jours de juin, [illegible] de Constantinople [illegible] 6 à 800 hommes de troupes [illegible] destinés à faire partie d'une expédition contre Tunis. On compte beaucoup sur le mécontentement des populations de cette dernière régence pour avoir raison du bey.

"Le bey de Tunis, qui est exactement informé de tout, a donné les ordres nécessaires pour que les fortifications fussent élevées promptement vers la [illegible] aux territoires des deux régences, et il a réclamé en même temps le secours de notre marine pour le cas où la Turquie voudrait faire quelque tentative par mer. Ainsi donc, l'envoi du vaisseau le *Neptune*, du brick le *Messager* et du vapeur le *Cocyte* à Tunis se trouve expliqué. L'Angleterre jalouse de voir notre influence grandir dans cette régence, pousse évidemment la Turquie contre le bey, qu'elle se chargera sans doute d'exécuter quelque jour, comme elle a exécuté notre allié le vice-roi d'Egypte, en 1840. C'est ici absolument le même cas."

Tunis, 10 juillet 1845.

"Le *Pluton*, arrivé de Malte, a porté la nouvelle du débarquement, à Tripoli, de 5000 hommes de troupes turques. On suppose que l'intention du grand seigneur est de tenter par terre le coup de main auquel la présence d'une division française l'a toujours empêché d'exécuter par mer. Il paraîtrait que le bey se prépare à la défense, car M. Lecorbeiller, lieutenant colonel d'artillerie, français, qui devait se rendre en France par le *Pluton*, chargé d'une mission pour le compte du bey, a reçu l'ordre d'ajourner son départ, sa présence pouvant être nécessaire dans la régence.

"Je vous tiendrai au courant de ce qui arrivera, mais je suis persuadé qu'il n'y aura rien plus que les autres années."

Il est curieux de voir comment cette affaire est envisagée en Angleterre. Voici une lettre de Tripoli, insérée dans le *Times* :

"J'ai tardé assez longtemps à vous instruire des préparatifs de guerre qui se faisaient ici, parce que je voulais être avant tout bien renseigné. Aujourd'hui j'apprends, à n'en plus douter, que ces préparatifs sont dirigés contre Tunis. Il est entré dans notre port (celui de Tripoli) un grand nombre de bâtimens, qui tous ont débarqué des troupes albanaises. Le nombre de ces soldats s'élève déjà à 2,200, et on en attend encore 4,000 d'un moment à l'autre ; ces forces bien que peu considérables en apparence, suffiraient amplement à l'invasion de Tunis. Il ne faudrait, par exemple, pas un millier d'hommes pour s'emparer de l'île de Jerba, premier point à attaquer. Quelques personnes prétendent, à la vérité, que les troupes qui viennent d'arriver sont uniquement destinées à remplacer celles dont le terme de service est expiré ; mais il est évident que ce bruit n'est répandu que pour cacher le véritable motif des armemens, car il n'est nullement question de congédier les anciens soldats.

"Cette invasion du territoire de Tunis par les Turcs serait un fait extrêmement grave et donnerait au cabinet britannique plus d'embarras encore que les dernières hostilités entre le Maroc et la France. Cette dernière puissance n'ignore pas qu'une fois les Turcs en possession de Tunis, ses établissemens en Algérie seraient en proie à des révoltes, à des désordres continuels. Les Français ne manqueront donc pas (du moins, je le présume) de repousser par la force des armes toute tentative des Turcs contre Tunis ; le résultat de la lutte ne saurait être un instant douteux. Quelle sera alors l'attitude à prendre par le ministère anglais ? Nous ne pouvons le prévoir ; mais nous avons le droit de compter que la régence de Tunis ne sera sacrifiée ni aux Turcs, ni aux Français. Les Tunisiens ne méritent certainement pas cet abandon ; ils se sont toujours montrés favorables à nos intérêts, et le bey est rempli de bienveillance pour nos nationaux. Il suffira, sans doute, d'avoir signalé ce qui se passe ici au gouvernement pour qu'il prenne une décision prompte et énergique à l'égard de l'invasion projetée : il n'y a pas une minute à perdre."

SUISSE.

PARIS, 18 juillet.—L'état de la Suisse devient de jour en jour moins rassurant. La diète continue, il est vrai, à siéger sans faire parler d'elle ni en bien ni en mal ; mais l'irritation des esprits dans les différens cantons augmente incessamment. Des rixes journalières entre les habitans de Berne et de Lucerne ensanglantent les frontières des deux cantons.

A Berne le gouvernement est frappé de discrédit et d'impuissance ; les journaux de toutes les opinions [illegible] l'attaquer, sont systématiquement acquittés par les tribunaux. A Lausanne, M. Druey et les hommes qui ont fait avec lui la révolution de février, [illegible]

D'un autre côté, une [illegible] se prépare à Saint-Gall. Les conservateurs catholiques [illegible] aux radicaux protestans, voudront obtenir le vote par tête [illegible] districts qui est aujourd'hui [illegible] qui équilibre les forces des deux partis. S'il [illegible], comme tout le fait présager, les conservateurs auront à la diète une majorité d'une voix.

BERNE, 16 juillet.

"Le nouveau gouvernement du canton de Vaud s'alarme, non sans quelque fondement, des symptômes d'opposition qui se manifestent dans la partie nord du canton, et envisageant une tentative de réaction comme probable, [illegible]

[illegible]

"Comme il était aisé de le prévoir, les étrangers ont renoncé cette année à visiter la Suisse. [illegible]

"Si [illegible] la Russie, [illegible] l'Autriche, la Prusse et la Russie [illegible] avec le ministère français au sujet de la question suisse, [illegible] la France, [illegible] dans le fond de cette nouvelle, c'est que l'Autriche, plus intéressée qu'aucune autre puissance à la pacification de la Suisse, [illegible]

"La *Jeune-Suisse* attend ici la visite du docteur Steiger et de ses trois gardes du-corps pour leur décerner une ovation. Leur tournée dans la Suisse radicale n'a-t-elle qu'une longue suite de fêtes.

"Des gens placés de manière à être bien informés prétendent que le mémorable expédition des corps-francs contre Lucerne a coûté plus d'un million de livres de Suisse (1,490,000 fr.). On se demande maintenant qui en a fait les frais ? Les sociétés secrètes de France pourraient peut-être faire la réponse, si l'indiscrétion de ces commis-voyageurs ne suffisait pas pour éclaircir ce mystère. Les gouvernemens radicaux de la Suisse ne paraissent avoir concouru aux dépenses de cette campagne qu'en se laissant voler leur artillerie et leurs munitions.

"L'industrie cotonnière de la Suisse est maintenant partout en souffrance, principalement par suite des nouvelles entraves qu'y apporte le zollverein allemand. Elle avait endanté [illegible] l'Autriche, dans un moment d'irritation, fermait à ses produits l'entrée de ses états d'Allemagne et d'Italie, où nos manufacturiers trouvent encore des débouchés avantageux, et d'immenses facilités de transit pour leurs expéditions dans le Levant."

ESPAGNE.

Le fait le plus important des nouvelles d'Espagne est la suppression du jury en matière de délit de presse. Voici, d'après le Siècle, les principaux articles du décret :

Art. 1er. Sont déclarés compris dans la qualification de l'article 26 du décret royal du 10 avril 1844 : les écrits imprimés [illegible] au principe et à la forme du gouvernement établi dans la constitution de l'Etat, [illegible]

[illegible]

Art. 4. La qualification des délits de la presse et l'application de la peine seront faites à l'avenir par un tribunal composé de cinq juges de première instance et d'un magistrat président ;

Art. 5. Ce tribunal se réunira dans la capitale, où il existe un tribunal, et il connaîtra de toutes les affaires de presse en [illegible]

Art. 6. Les juges de première instance qui doivent composer le tribunal [illegible]

Art. 7. Le tribunal sera présidé tour à tour par l'un des magistrats du tribunal [illegible]

Art. 8. Le tribunal sera [illegible]

Art. 10. [illegible]

A propos de cette mesure la Presse fait les réflexions suivantes :

Le gouvernement espagnol vient de supprimer le jury en matière de presse. [illegible]

Le jury espagnol manque et a toujours manqué de lumières, de courage et d'impartialité. C'est là une chose non seulement incontestable, mais bien notoire, tout le monde en convient, on est moins de tout le monde en est convenu à son tour.

A l'époque de la régence d'Espartero, l'Heraldo, du côté des royalistes, et le Posadas du côté des modérés, en livraient chaque matin, contre les hommes au pouvoir, à des dépêches [illegible]

Le jury espagnol [illegible]

Aujourd'hui, on dont les journaux [illegible]

[illegible]

BUREAU DE L'EXECUTIF.
19 août 1845.

Au général John S. Armant, adjudant et inspecteur-général de l'Etat.

Monsieur le Général,

[illegible]

Je suis, &c. A. MOUTON.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL.
Quartier-Général, Nlle. Orléans, 19 août 1845.
ORDRE No 13.

Au Major Général John Lewis [illegible]

Monsieur le Général,

[illegible]

Par ordre du commandant en chef,
J. B. ARMANT,
Adjudant et inspecteur général.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
19 août 1845.

Au général John S. Armant, adjudant et inspecteur général de l'Etat.

Monsieur,

[illegible]

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur,
A. MOUTON.

BUREAU DE L'ADJUDANT-GENERAL.
QUARTIER-GENERAL.
Nlle.-Orléans, 19 août 1845.

Ordre Général No. 14.

Par ordre du gouverneur et commandant en chef, deux régimens d'infanterie et deux régimens de carabiniers [illegible]

[illegible]

Par ordre du commandant en chef,
J. B. ARMANT,
Adjudant et inspecteur général.

COMMERCIAL.

COMMERCIAL D'EUROPE.

LIVERPOOL.—Semaine finissant le 26 juillet.

COTON—[illegible]

Marché du Havre.

Ventes du 16 juillet—[illegible]

[illegible]

Bulletin du 23 juillet.

[illegible]

TEINTURE INDIENNE POUR LES CHEVEUX. [illegible]

MOULINS A SUCRE, &c.

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire American, Lewis, Londres, J P Whitney & co.
Navire Cincinnati, Sullivan, New York, J W Stanton & co.
Brick Pioneer, Fairfield, Charleston, Carter & co.

ARRIVES.
Steamer Arkansas No 5, Selby, Louisville.
Steamer Tuscan, [illegible], St Louis.
Steamer Ware, Norton, de la Balize.
Steamer Fashion, Pulterton, de Mobile.
Steamer Potomac, [illegible], St. Louis.
Steamer Brilliant, Hart, de Bayou Sara.
Steamer Music, Brook, de Donaldsonville.
Steamer Brunswick, Moore, de St Louis.
Steamer [illegible], Thompson, de Lafourche.

MEMORANDA.
Navires partis de la Nlle-Orléans.
[illegible]

LA société existant sous la raison de "Wiotte & Saillé" a été dissoute à dater de ce jour.
20 août—3 E. WIOTTE.

LE soussigné ayant acheté de MM. Wiotte & Saillé le stock de leur magasin, No 48 rue de Chartres, prévient le public qu'il en ouvrira la vente lundi prochain, à des prix beaucoup au-dessous de cours.
20 août—1w A. DESSOMMES.

ON DEMANDE—Cinq ou six nègres laboureurs pour la campagne. S'adresser à B. & A. SOULIE, No. 46 rue Conti.

A LOUER.—Une maison en briques à étage avec [illegible] et dépendances de même, située rue de l'Hopital, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à B. & A. SOULIE, No 18 rue Conti.

CAFE—De Java, vieux, du gouvernement, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 20 août

TABAC—100 balles de Havane, Vuelta de Abajo et Cuba; capas et tripes à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 20 août

CIGARES de la Havane—A vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 20 août

MARCHANDISES SECHES—[illegible] Kentucky, [illegible] jeans de Kentucky, [illegible] de fantaisie, à vendre en magasin par WM. FROST & Co. 26 Vieille Levée. 20 août

MORUE—15 caisses morue fraiche, en débarquement de la barque Southerner, à vendre par WM. FROST & Co, 26 Vieille Levée. 20 août

DRAPS—50 balles dit 'Appleton', en débarquement de la barque Southerner, à vendre par WM FROST & Co, 26 Vieille Levée. 20 août

TOILE et Corde d'Emballage—[illegible] en magasin et à vendre par WM FROST & Co. 26 Vieille Levée. 20 août

HUILE—[illegible] de baleine, en magasin et à vendre par WM FROST & Co, 26 Vieille Levée. 20 août

TABAC—45 ballots tabac de la Havane, en feuilles, 40 balles dito Cuba pour cap et tripes à vendre par FRANCIS LAMPRE, 7 Vieille Levée. 20 août

SUCRE—300 caisses Havane Blanc, [illegible] jaune, à vendre par F. LAMPRE, 7 Vieille Levée.

CAFE—1500 sacs Havane, St Yago et Rio, vieux du gouvernement, à vendre par F LAMPRE, 27 Vieille Levée.

CLOUX DE GIROFFLES—D'excellente qualité de Bourbon, ayant droit au débenture, à vendre par F LAMPRE, 17 Vieille Levée.

CIGARES—[illegible] à vendre par F LAMPRE, 27 Vieille Levée.

Le Journal des Journaux.
CINQUIEME et sixième Livraisons, [illegible]
ECHO DES FEUILLETONS.
[illegible]
LOUIS XIV ET SON SIECLE.
[illegible]
M. DE LA PLACE, directeur, Bureau de l'Abeille, rue de Chartres.

FEMME de charge—On demande une femme de charge [illegible] S'adresser au bureau de l'Abeille.

DEMANDE DE PLACE—Un JARDINIER, [illegible]

SIX PIASTRES DE RECOMPENSE. [illegible] ZELINE [illegible] GEORGE Y. BRIGHT.

SUCRE de la Havane—[illegible] L. CANTIN, 41 Gravier.

CAFE LAGUAYRA et Havane—[illegible] L. CANTIN, 41 Gravier.

BEURRE—100 barillets excellent beurre [illegible] L. CANTIN, 41 Gravier.

SUCRE—[illegible] L. CANTIN, 41 Gravier.

AVOINE—[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POIVRE—[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

CORDES d'emballage—[illegible] RICKER & PEARSON, 62 Camp.

BUCKLEE WOODS & Co.—[illegible]

[illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magazine.

[illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magazine.

HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS.
[illegible]
P. S.—Le RESTAURAT DE FRANKLIN rue Gravier, [illegible]

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—[illegible] WM DINN, 11 Commune.

BOUCHONS Français—En sacs, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas.

PAPIER A LETTRES, français—[illegible] REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas.

A LOUER à partir du 1er novembre prochain—Deux [illegible] MAGASINS [illegible] rue de Chartres. [illegible] HENRY CARLETON.

VINS rouges—[illegible] J F BERCIER & Co, 64 Vieille Levée.

VINS blancs—[illegible] J F BERCIER & Co, 64 Vieille Levée.

VINS en caisses—[illegible] J F BERCIER & Co, 64 Vieille Levée.

DENTISTE.
VENTOUSES, SAIGNEES, SANGSUES.
CHARLES BINER offre au public de la Nlle-Orléans ses services pour l'application des ventouses et des sangsues et pour des saignées, à des prix modérés. [illegible] No 112, rue Tchoupitoulas. [illegible]

A VENDRE—Une MAISON de quatre appartemens, [illegible]

CHARRONAGE.
[illegible]

QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 29 juillet 1845.
Ordre No. 7.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue le dimanche 31 août prochain, sur la Place d'armes à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Les chefs de corps sont chargés de la stricte exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier général commandant la Légion, CHS CUVELLIER.
[illegible], Aide de camp.
29 juil

LEGION DE LA LOUISIANE.
REGIMENT D'INFANTERIE.
Ordre No. 6.
Nouvelle Orléans, 11 août 1845.
REVUE D'INSPECTION.
CONFORMEMENT à l'ordre émané du quartier général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes dimanche 31 du mois courant, et se réunira sur la Place d'Armes à 6 heures du matin.
Grande tenue d'été—Equipement complet.
La compagnie des Rangers, capitaine Anty, sera de service et se rendra sur la place, un quart d'heure avant l'heure ci dessus indiquée.
La ligne de bataille sera formée à six heures et demie précises.
Par ordre du colonel commandant,
A. CHAPELLA, Adjudant-Major.
12 août

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
La compañia se reunirá el domingo 31 del corriente, [illegible] de la mañana, [illegible] completo, para revista de inspeccion, segun orden superior.
Nueva Orleans, agosto 18 de 1845.
FRANCISCO PEREIRAS, sargento.

HAYES & CHAPELLE [illegible]

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.
[illegible]
HENRY MOLLHAUSEN, Architecte.

[illegible]

BOUCAUTS A SUCRE—300 boucauts vides [illegible] A. GORDON, WYSE & Co.

A LOUER.
Une maison à étages située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon. [illegible]

Le Comte de Monte-Christo,
PAR ALEX. DUMAS.
[illegible]

Avis aux Architectes.
EGLISES GOTHIQUES.
VITRAUX DE COULEURS, MOSAIQUES &.
[illegible]

A UNE assemblée du Bureau des Directeurs [illegible] G. C. LAWRASON.

Avis de formation de Société.
LES Soussignés, John B. Marshall, de New York, et James [illegible], de la Nouvelle-Orléans, [illegible] MARSHALL & JAMES [illegible]

A VENDRE.
UN CAFE et Grocerie, [illegible]

ON A BESOIN DE CHARPENTIER
POUR travailler au chemin de fer [illegible]

VINS—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS blancs—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

VINS blancs en caisses—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

ABSINTHE SUISSE—[illegible] LOMON & SILVESTRE.

PRUNES [illegible] LOMON & SILVESTRE.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—[illegible] LOMON & SILVESTRE, 34 Chartres.

GRAINES DE FROMENT.
[illegible] WILLIAM DINN, 11 Commune.

SUCRE de Boston—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

THE—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

CAFE—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

BLANCS de Baleine—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

INDIGO—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

MAQUEREAUX—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

[illegible] NORCROSS & FORDICE.

GENIEVRE de Hollande—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

SAVON—[illegible] NORCROSS & FORDICE.

[illegible] S. Van BARRETT, 44, Vieille Levée.

[illegible] S. Van BARRETT, 44, Vieille Levée.

[illegible] S. Van BARRETT, 44, Vieille Levée.

[illegible]